



# Compte rendu Comité technique DRAAF-DAAF-DRIAAF

13 juin 2019

Le comité technique DRAAF-DAAF-DRIAAF s'est réuni le 13 Juin 2019 sous la présidence de Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Catherine Mercier et Annick Pinard.

## Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration de l'Alliance du Trèfle

Les réponses suivantes ont été apportées par l'administration.

### Organisation territoriale (voir également le point 4)

Sophie Delaporte indique que la circulaire relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État est parue au journal officiel du 13 juin.

Ce texte apporte des informations précises sur les mutualisations en matière budgétaire et sur les secrétariats généraux communs, chargés de l'ensemble des fonctions support et leur périmètre. Ils seront mis en place dans les départements au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Les préfets ont la main pour rechercher la meilleure organisation possible. L'organisation du dialogue social se fera au niveau territorial, en association avec les agents concernés.

Parmi les travaux à conduire au niveau régional, les DRAAF ne sont pas concernées. D'autres réseaux territoriaux sont beaucoup plus impactés que le MAA et les DRAAF. Néanmoins, dans les chefs lieux de région, sur des sites partagés (DDI sur même site DRAAF), des services ont pu être mis en commun et leur mise en place doit se faire au bénéfice des agents concernés.

Il est précisé dans la circulaire que des instructions spécifiques seront adressées pour l'Outre-mer, la Corse et l'Île-de-France.

Pour l'organisation de l'État en Guyane, le ministère a obtenu que tous les services de la DAAF soient intégrés dans la seule Direction générale des territoires et de la mer. Le cas guyanais n'a pas vocation à se généraliser.

Pour la Corse, la DRAAF est maintenue, d'où le recrutement d'un nouveau DRAAF. Des modes de travail et de coordination restent à trouver sur les enjeux PAC.

Dans un contexte d'effectifs contraints, une attention particulière doit être portée sur le niveau départemental avec la notion de service de proximité, mais le MAA ne compte pas affaiblir le niveau régional. La circulaire du 5 juin relative à la transformation des administrations centrales demande une articulation entre le niveau central et les niveaux déconcentrés.

### Plan de performance PAC

Sophie Delaporte reconnaît la maladresse dans la communication du Plan de performance PAC auprès des services d'économie agricole des DDT. L'objectif du plan n'est pas de mettre les DDT sous la coupe de l'ASP, mais, dans l'objectif de sécurisation des paiements de la PAC, de préciser l'articulation DGPE, ASP, DDT et DRAAF et le rôle de chacun.

En fonction de l'organisation locale, l'inter départementalisation de compétences rares peut être mise en place, mais elle reste facultative.

Le représentant de la DGPE annonce la réunion d'un groupe de travail le 5 juillet en format « RETEX PAC ».

### Réforme des MIREX (missions interrégionales des examens)

Sophie Delaporte indique que le projet sera examiné au comité technique de l'enseignement agricole. Il est en cours d'arbitrage au niveau de la DGER et du Cabinet.

Les organisations syndicales s'étonnent de l'absence d'un représentant de la DGER à ce comité technique alors même que des DRAAF ouvrent déjà des postes et que, pour les agents concernés en DRAAF (soit 60 personnes), le sujet est déjà évoqué lors de leur entretien professionnel.

*Compte tenu de la situation dans les DRAAF et de la date prévue pour la prochaine réunion de ce comité (14 novembre), les représentants de toutes les organisations syndicales demandent au titre de l'article 2 du règlement intérieur, la convocation rapide d'un nouveau comité technique DRAAF-DAAFDRIA AF.*

*L'Alliance du Trèfle regrette qu'aucune réponse n'ait été apportée sur sa demande de classement des postes selon quatre niveaux.*

## Points à l'ordre du jour

### 1- Approbation du règlement intérieur du CT DRAAF-DRIAAF-DAAF

Sophie Delaporte indique que la rédaction de l'article 12 sera légèrement modifiée après expertise pour répondre à la demande des organisations syndicales.

## 2- Approbation du compte-rendu du comité technique spécial DRAAF-DRIAAF-DAAF du 18 octobre 2018

Sous réserve de quelques modifications, le compte rendu du CT DRAAF-DAAF-DRIAAF du 18 octobre 2018 est approuvé.

## 3 - Bilan de la mise en œuvre de la réforme régionale de 2016

Olivier Denais, chef du service de la modernisation rappelle l'historique de la réforme et indique que la situation a peu évolué depuis octobre 2017. Le nombre de services a diminué, la tendance est à la réduction des pôles qui deviennent mono-sites.

Sur le plan qualitatif, la situation reste difficile pour le fonctionnement courant avec une organisation multi-sites (déplacements, outils informatiques avec aléas) et pour les DRAAF XXL des distances énormes et beaucoup de départements à animer.

Selon lui « la vie continue » avec des réflexions en cours sur d'autres modifications d'organisation comme avec le Brexit pour la Normandie et les Hauts-de-France.

En termes de situations individuelles, 300 agents ont été amenés à changer de poste (20 à 35 % des effectifs des DRAAF). Les mobilités géographiques forcées pour garder le poste occupé avant concernent 30 agents. 191 agents ont bénéficié de la PARRE, 7 agents ont bénéficié de l'Indemnité de départ volontaire. Quelques agents n'ont toujours pas trouvé de solution.

*Les organisations syndicales regrettent l'absence de document en amont de la réunion et une présentation qui ne correspond pas à leurs attentes : aucun suivi des agents qui ont dû changer de métier, rien sur la qualité de vie au travail, les déplacements...*

*L'Alliance du Trèfle rappelle que le problème des déplacements dans les régions XXL a fait l'objet de plusieurs demandes auprès du secrétariat général (courrier de 2017 pour la DRAAF Nouvelle Aquitaine), sans aucune réponse favorable.*

Yves Royer, représentant le RAPS, indique que les IGAPS ont recherché des places pour tous les agents et il a fallu 3 ans pour y parvenir avec quelques échecs de mobilité fonctionnelle ayant nécessité le retour de l'agent sur son métier d'origine. Selon lui la réforme a été bien préparée et bien menée au MAA, « les cadres ont payé le prix fort » et « la réforme est digérée ». Les déplacements sont très longs et il observe une tendance à la spécialisation des sites.

*Pour les organisations syndicales, il ne faut pas confondre « digestion » et « résignation », sans compter que beaucoup sont partis ailleurs. La spécialisation des sites conduit à la réapparition de la concurrence entre sites.*

*L'Alliance du Trèfle demande que soit maintenue la distinction entre DRAAF fusionnées et non -fusionnées dans le prochain baromètre social.*

Sophie Delaporte remercie Olivier Denais et Yves Royer pour leurs interventions et indique que par rapport à d'autres ministères, le MAA reste stable sur ses missions, d'où un maintien du sens et du socle culturel partagé par tous. La situation est plus compliquée pour d'autres ministères

qui voient leur socle vaciller. Néanmoins, la situation a été appréciée diversement selon les services et selon les individus.

Elle confirme que le 2<sup>ème</sup> baromètre social maintiendra la distinction entre les deux types de DRAAF.

Concernant les déplacements, la réflexion est en cours avec un projet de groupe de travail à l'automne sur ce sujet. Servanne Gilliers, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, précise que le MAA a comparé la situation avec d'autres ministères, que plusieurs solutions sont étudiées avec leurs incidences réglementaires et logistiques. Elles seront proposées au groupe de travail début septembre.

Sophie Delaporte constate que les interventions des organisations syndicales soulignent le besoin d'un bilan plus fouillé, qui fera l'objet d'une mission du CGAAER portant sur tous les volets de la réforme. Mais les nouvelles réformes interviendront avant le rendu de la mission.

#### 4 - Réflexions en cours concernant l'organisation territoriale de l'État

Ce point a déjà été abordé lors des réponses aux déclarations liminaires.

Alors que les organisations syndicales dénoncent le renforcement du pouvoir du ministère de l'intérieur qui pilote désormais les directions départementales interministérielles, Sophie Delaporte indique que le rôle interministériel du préfet a été défini par le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 et ne change pas.

La remontée du Grand débat est de renforcer la proximité avec les territoires.

Selon elle, les combats interministériels à Paris entre administrations centrales, où chacun veut conserver son pré carré, ne reflètent pas la situation en département où le MAA a déjà une tradition de travail proche des préfets lors des crises.

Une articulation du fonctionnement entre MAA et préfet doit être trouvée.

Elle rappelle que sur les fonctions support, le MAA est vulnérable dans certains secteurs (médecine de prévention).

La secrétaire générale précise qu'en ce qui concerne le transfert des agents vers le secrétariat général commun, des discussions sont toujours en cours.

Le MAA ne souhaite pas l'intégration des fonctions supports métiers (programme 206) et demande le maintien d'une ou deux personnes auprès du directeur DDI pour faire l'interface avec le SG commun (« cabinet » auprès du directeur départemental).

Un référent/point d'entrée par ministère dans le SG commun doit être nommé, le SG commun a l'obligation de répondre à ses 3 commanditaires (préfet, DDT, DD(CS)PP).

Les agents seront placés en position normale d'activité (PNA) sur le programme 354, sous la responsabilité du ministère de l'intérieur. Une charte de gestion doit être définie avec des règles de bonne conduite.

Il s'agit du même type de chantier que le décroisement des effectifs pour la police de l'eau.

#### 5- Plan de transformation ministériel

Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint, précise qu'un point d'étape régulier sur le plan de transformation ministériel sera réalisé dans les instances de dialogue social.

Il indique que le ministre a souhaité que le plan de transformation ministériel soit décliné au niveau régional. En complément des indicateurs nationaux de « vie quotidienne » (pesticides dont glyphosate, aliments bio ou local dans les cantines, sécurisation des aides PAC), les DRAAF devront choisir d'autres indicateurs à construire sur leur territoire.

A la suite du Grand débat, certains plans de transformation ministériels ont dû évoluer, ce qui n'est pas le cas de celui du ministère dont les mesures et les orientations ont été confortées, sauf pour l'organisation de l'administration centrale et les orientations de la PAC sur le FEADER.

Les 6 axes n'ont pas été modifiés (cf document) :

- assurer la transition vers une agriculture performante aux plans économique, social, environnemental et sanitaire : décrets Egalim pris, renforcement du niveau régional du réseau des chambres d'agriculture.
- mobiliser les politiques européennes au service de la transformation : réforme de la PAC en cours, pas d'information sur les orientations relatives au FEADER (négociations avec les présidents de Région)
- porter une attention particulière à la transition environnementale : séparation vente des produits phytosanitaires et conseil, suivi 50 % bio ou local dans les cantines (approvisionnement bio ou local retenu pour les Jeux olympiques de 2024)
- renforcer la sécurité sanitaire : en attente des conclusions de la mission interministérielle pour les contrôles sur l'alimentation
- renforcer et développer l'enseignement, la recherche et l'innovation dans les secteurs agricole, agroalimentaire, forestiers et de la pêche : l'enseignement agricole doit être intégré dans l'offre éducative
- réformer le ministère : en lien avec les circulaires du Premier ministre des 5 et 12 juin, mutualisation des fonctions support des opérateurs à l'Arborial, restreindre les périmètres des conseils spécialisés de FranceAgriMer.

A la question des organisations syndicales sur la diminution continue des effectifs et sur la tâches qui doivent être abandonnées, Philippe Mérillon indique qu'il faut trouver toutes les solutions pour faire des économies (mutualisation, marges de manœuvre). Pour lui, si certaines missions sont abandonnées, le PLF sera encore durci.

## 6-Modification de l'arrêté relatif à la désignation des DRAAF chargées d'une mission régionale ou interrégionale de surveillance phytosanitaire des forêts.

Benjamin Genton, sous-directeur du pilotage, des ressources et des actions transversales présente le projet (voir diaporama et projet d'arrêté) pour information au CT DRAAF-DAAF-DRIAAF Ce projet doit être présenté au CT de la DRAAF Grand Est le 20 juin. Il a déjà été présenté au CT de la DRAAF Bourgogne Franche-Comté.

Après 3 ans de fonctionnement en tant qu'antenne du pôle Grand Est Bourgogne Franche Comté, l'antenne Bourgogne Franche Comté devient un des six pôles du Département santé des forêts.

## Questions diverses

### Questions diverses de l'Alliance du trèfle

## **1. Déplacements des agents dans les DRAAF XXL**

*Lors du CTM du 20 mars dernier, l'Alliance du Trèfle avait soulevé la question des agents des DRAAF fusionnées qui se déplacent dans toute la région et ne peuvent plus se voir attribuer d'heures de récupération au motif que leur déplacement s'effectue désormais à l'intérieur d'une même région.*

*Il avait alors été répondu que le secrétariat général avait bien conscience du problème et que le sujet était à l'étude.*

*L'Alliance du Trèfle souhaite donc connaître l'état d'avancement des réflexions sur l'évolution du RIALTO en ce sens pour les DRAAF XXL.*

L'administration a répondu précédemment à l'occasion du point 3 sur la réforme régionale.

## **2. Conséquences du Brexit dans les DRAAF**

*Jusqu'à présent les échanges sur la mise en œuvre du Brexit, reporté jusqu'au 31 octobre, n'ont porté que sur les contrôles sanitaires et phytosanitaires à l'importation.*

*L'Alliance du Trèfle souhaite savoir si une étude d'impact du Brexit sur les DRAAF, notamment sur les certifications phytosanitaires supplémentaires qui devront être réalisées par les SRAL, a été réalisée.*

Benjamin Genton indique qu'il s'agit d'un sujet important.

Les contrôles à l'importation ont dû être traités rapidement compte tenu des incertitudes sur le calendrier de mise en place du Brexit.

Pour les exportations vers le Royaume-Uni, une enquête a été conduite auprès des DRAAF et DD(CS)PP qui conduit à une estimation de 90 agents (DRAAF, DAAF, DD(CS)PP). Ce nombre a été porté à connaissance du ministère des finances pour le PLF 2020. Cette estimation devra être adaptée en fonction du type de certificat et du volume.

## **PAC post 2020**

*L'Alliance du Trèfle souhaite connaître l'état des réflexions sur la gestion de la PAC post 2020 : autorités de gestion FEAGA et FEADER pour les aides surfaciques et non surfaciques, devenir des personnels, outils informatiques...*

L'administration a répondu précédemment lors du point 5 sur le plan de transformation ministériel.

## **Réponses de l'administration aux autres questions diverses**

### **Cités administratives**

Les organisations syndicales dénoncent l'opacité sur les projets et constatent que beaucoup de choses ne sont pas pensées au départ (restauration collective, accès, places de stationnement...) qui peuvent conduire à la dégradation des conditions de travail.

Philippe Mérillon indique que les projets sont pilotés au niveau national par la direction de l'immobilier de l'État et que le préfet doit organiser la concertation locale.

### **Télétravail**

Philippe Mérillon annonce qu'une enquête a été lancée le 7 juin, avec des résultats attendus fin juin. Un bilan de cette enquête sera présenté au CT ministériel et au CT DRAAF-DRIAAF-DAAF.



### **Médecine de prévention**

Servane Gilliers-Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, indique qu'une enquête est en cours.

### **Handicap**

Servane Gilliers-Van Reysel annonce une enquête sur le fonctionnement du réseau ambassadeurs/référent régional.

### **Formation continue**

Les DR FORMCO sont inquiets sur leur avenir (difficultés pour organiser des formations transverses, plus de correspondant formation métier à la DGAL...).

Servane Gilliers-Van Reysel indique que lors du séminaire DR-FORMCO avec la DGER, leur rôle a été conforté avec une priorisation sur l'accompagnement personnalisé et le Crédit Personnel de Formation.

Pour Philippe Mérillon, l'enjeu de la formation est majeur, car c'est le levier pour maintenir les compétences.